

Date de publication :

Accusé de réception en préfecture  
069-216902387-20230907-DE230907LDU0908-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2023  
Date de réception préfecture : 21/09/2023

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-09-08

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

(dont 4 pouvoirs)

**Objet : Création et modification de postes - Modification du tableau des effectifs**

- **L'an deux mille vingt-trois,  
Le 07 septembre, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 01 septembre 2023

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick withers est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

**Présents :**

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, SARTORETTI, Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, AGGOUN Jean-Claude, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, DALBEPierre Michael, LAPLACE Sébastien, MURIGNEUX Claudie, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VENET Denis, VERICEL Pauline, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana.

**Absents excusés :**

GRANGE Agnès, pouvoir donné à Mme. Evelyne GRANGE  
ROY Jean Sébastien, pouvoir donné à Mme SIMON Anne-Claire  
FLAMENT Julien pouvoir donné à Mme MURIGNEUX Claudie  
VAUX Marie-Aimée pouvoir donné à Mme ODIN Catherine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le poste vacant du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps non complet 12/35° suite au départ en retraite de l'agent.

Afin de pouvoir y positionner un nouvel agent, il convient d'augmenter le volume d'heures du poste à 15/35°.

Monsieur le Maire explique également au Conseil Municipal, qu'il va falloir procéder au recrutement d'un(e) responsable à la médiathèque en prévision d'un départ en retraite.

Il convient pour cela de créer un poste du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine à temps complet à 35/35°.

**Le Conseil Municipal :**

*Après en avoir délibéré :*

**à 26 voix pour et 0 contre**

- 1) **DECIDE** de **MODIFIER** 1 poste du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps non complet de 12/35° à 15/35° à compter du 1er octobre 2023.
- 2) **DECIDE** de **CRÉER** 1 poste du cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine et des bibliothèques à temps complet 35/35° à compter du 1er octobre 2023.
- 3) **DIT** que, le tableau des effectifs sera ainsi modifié.
- 4) **DIT QUE** les crédits nécessaires à ces postes sont inscrits au budget de l'exercice en cours et seront prévus sur les suivants.
- 5) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 6) **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,**

**La/Le secrétaire de séance**



**Le Maire,**

